

LE SITE CM-COURTAGE.FR

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site fait dans l'originalité...Il propose de faire du courtage dans les prêts immobiliers, les prêts personnels ou professionnels. Il s'agit d'un nouveau produit dans le rayon banque du supermarché de l'arnaque. Il s'agit en fait d'un clone frauduleux du site svecourtage.fr. La technique utilisée est redoutable ! Elle est expliquée dans la partie produits de cet article. Le site est inscrit sur la liste noire du site [abe-info-service.fr](#) depuis le 22/03/2023.



Le site internet

Il a été créé le 05/03/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cm-courtage.fr>

Nos recherches

Nous publions la page accueil :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2023/03/La-page-cceuil-du-site-cm-courtage.pdf>

Elle est totalement identique à celle du site [svecourtage.fr](https://www.svecourtage.fr)

<https://www.svecourtage.fr/>

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 09 74 03 55 70

Les produits

Il est proposé d'aider les consommateurs à trouver un prêt. Le site est très bien fait, ce qui nous change de l'absence de toute trace sur internet ou de sites bidons avec des phrases creuses sans intérêt.

Cela nous a surpris au vu d'enquêtes sur plus de 3000 sites ! Nous avons donc effectué des recherches poussées et avons compris les moyens mis en oeuvre.

En préambule, être informaticien chez les escrocs est une sinécure...

En effet il a été aspiré un VRAI site. Il existe de nombreux sites gratuits qui permettent de le faire. Il n'y a donc rien à faire !

Puis on retire trois noms dans la page accueil et on les remplace par deux bidons.

On modifie aussi les mentions légales et deux ou trois informations comme l'adresse ou le numéro de téléphone.

Le tour est joué !

Vous avez un site frauduleux aussi "vrai" en contenu que le VRAI SITE et pour cause !!!

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. Nous publions la pages mentions légales des deux sites pour que vous puissiez voir le travail colossal effectué !

les vraies mentions légales :

[SVE-COURTAGE-courtier-merignac-Mentions-legales.pdf](#)

Les mentions légales du clone frauduleux :

[CM-COURTAGE-courtier-Mentions-legales.pdf](#)

Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 22/03/2023 soit 17 jours après sa création. Tant d'efforts pour rien...

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

